



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Premier Ministre

PM/JJ/gp-end/505

Port-au-Prince, le 8 juin 2020

Monsieur Jean-Robert ARGANT
Coordonnateur Général
Collectif du 4 décembre 2013
En ses bureaux

Monsieur le Coordonnateur général,

J'ai bien reçu votre lettre qui a retenu ma meilleure attention. Vous me rappelez mes propos relatifs à l'incident regrettable survenu le 5 mai dernier sur la propriété des Benoit. Je tiens, avant de poursuivre, à vous donner l'assurance que je considère toujours inacceptable et inhumain le traitement infligé non seulement à Patrick Benoit et à ses employés ce jour-là, mais également à tous ceux qui, pour une raison quelconque, seraient victime de brutalité policière ou autre.

Comme il ressort, à juste titre de votre correspondance, une cohorte d'hommes est impliquée dans l'exécution de cette prétendue décision de justice. Certains sont identifiés, d'autres ne le sont pas encore. Chaque acteur impliqué, à quelque titre que ce soit, doit être responsabilisé afin d'éviter que l'enquête entamée ne soit une vengeance.

Je soutiens la légitimité de l'engagement du Collectif du 4 décembre 2013 dans ses démarches visant à élucider le comportement de ceux qui se sont associés à cette forme de revendication foncière.

J'ai effectivement reçu un rapport de l'incident par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP). Il est que ce rapport comporte des points d'ombre qui doivent être élucidés par le MJSP pour me permettre de mieux apprécier ce dossier. Je peux néanmoins vous assurer que le retard mis à rendre publiques les avancées des démarches, est, d'une part,



Le Premier Ministre

inhérent à la situation sanitaire du pays causant un ralentissement considérable du fonctionnement des institutions concernées, et d'autre part, au fait que l'entremêlement des différents protagonistes imposent une maîtrise des soubassements du dossier afin que les résultats attendus soient satisfaisants.

Le délai proposé est tout simplement différé afin de mieux cerner le périmètre de cette affaire. Je vous assure que vos attentes et celles des autres organisations qui se préoccupent de l'avancement du dossier seront comblées. Je vous invite au cas où le Collectif, en tant qu'organe de défense des droits du citoyen, disposerait d'informations pertinentes, de bien vouloir les partager avec la Primature qui se chargera, avec toutes les garanties de discrétion, que vous souhaiteriez, de les transmettre à qui de droit.

Mais le fait que nous ayons trouvé ces informations n'enlève rien au fait que la famille Benoît continue de demander justice et de poursuivre les assaillants par devant les tribunaux compétents. Vous conviendrez avec moi que le dossier relève fondamentalement du pouvoir judiciaire. Dès lors, l'enquête exige une collaboration participative dans le strict respect du principe sacro-saint de la séparation des pouvoirs. La démocratie sur laquelle se fonde nos préoccupations communes exige que nous nous gardions d'interférer dans le fonctionnement de la justice.

Dans l'attente de votre prochaine communication, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Coordonnateur général**, mes meilleures salutations.


Joseph JOUTHE